

Compte Rendu du conseil du 11-06-19 à 20h30

- Présents : Alain Garnier - Emmanuel Maufroy –Thomas Estève – Martine Fromonot – Ludovic De Cuyper – Cédric Cherrier - Marc Sapolin (arrivé à 20h34)– Raphael Papa – Sylviane Liabeuf (arrivé à 20h47)
- Absents excusés Nathalie Zanotto (pouvoir à Thomas Estève) – Bernard Chardon
- Absent non excusé :

Le compte rendu d'avril est validé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Emmanuel MAUFROY

ORDRE DU JOUR

- 1- Recensement des voiries communales
- 2- Demande de cession de parcelles communales – Courrier Mr Berlette
- 3- Divers
 - Aire de camping-cars
 - Déploiement des compteurs Linky
 - Copieur Mairie
 - Salle Maison Pierrot – Atelier Peinture
 - Balade et Randonnée
 - Schéma directeur de signalisation Touristique du département de l'Yonne – Eglise abbatiale de Pontigny
 - Souscription de l'orgue avec la Fondation du Patrimoine
 - Appel à manifestation d'intérêt pour l'acquisition du Domaine de Pontigny

1 – Recensement des voiries communales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la préparation de la DGF 2020, la préfecture demande de recenser la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le conseil municipal, sans enquête publique préalable. Une enquête publique est toutefois requise lorsque le classement ou le déclassement ont pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations des voies.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la liste faite depuis 2007, l'allée des pompiers, longueur : 198 m – Largeur : 4.5 m, soit une surface de 891 m². La rue des Colibris n'étant pas encore communale n'a pas été ajoutée sur la liste.

Monsieur le Maire soumet au vote l'ajout de l'allée des pompiers sur la liste des « voies communales à caractère de rue ».

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition.

Pour (9) Contre (0) Abstention (0)

Question posée par Thomas Estève : Comment est classé la route allant de la sortie de la commune en direction de Ligny le Chatel en passant par le Beugnon ? Est-elle considérée comme une départementale ?

Monsieur le Maire fait lecture de toutes les rues de la commune avec leurs classifications respectives. Cette route est considérée comme Voie Communale à caractère de Route. Elle se nomme VCn°4, elle part en prolongement de la rue de la Tuilerie et se termine en limite de commune de Ligny le Chatel.

2 – Demande de cessions de parcelles communales

Monsieur le Maire fait lecture des deux courriers reçus de Mr Berlette, habitant le Moulin de Pontigny.

« ... le mur de soutènement de la berge du bief m'appartenant situé sur la parcelle communale AD34, a été totalement arraché en 2010 par les soins de la commune à mon insu. Depuis le courant rogne la berge qui s'effrite, augmentant la surface du fond du bief et affectant inévitablement le volume d'eau nécessaire au maintien du niveau légal du moulin de bas... la parcelle AD33 est asservie d'une servitude de droit commun au profit des propriétaires et des utilisateurs du moulin du bas. L'entretien de l'assiette de la dite parcelle restant à la charge de la commune. Aujourd'hui l'érosion de la rive de permet plus l'utilisation de cette servitude en toute sécurité. Cette situation préjudicie les droits de la SCI du Moulin ... les travaux d'enrochement prévus pour réparer et protéger la berge et la rive étaient budgétés en 2012 par la commune pour plus de 20 000 euros. Ceux-ci n'ont jamais été effectués. Aussi pour éviter les frais de reconstruction du mur de soutènement de la berge, de réparation et de sécurisation de la rive, je vous ai proposé d'accepter que la commune me cède gracieusement les deux parcelles suivantes AD34 presque entièrement traversée par le tronçon de bief du moulin du bas et la parcelle AD33 grevée du servitude envers les propriétaires du moulin du bas. »

Monsieur le Maire présente également le plan cadastral ainsi que des photos prises pour situer l'endroit.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas favorable de céder ces deux parcelles. Il souhaiterait que dans les années futures cet espace soit repensé en même temps que le parking de la halle.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le principe de céder gracieusement ces deux parcelles à la SCI du Moulin.

Le conseil à l'unanimité ne valide pas le fait de céder gracieusement ces parcelles à Monsieur Berlette.

Pour [0] – Contre [10] – Abstention [0]

5- QUESTIONS DIVERSES

- Aire de Camping-Cars : Monsieur le Maire présente la situation de l'aire de campings cars à la fin du mois de mai. Le mois d'avril a été le plus gros mois en termes de recette depuis la création de l'aire de camping-cars. A fin mai (2583 € d'entrée / 452 € d'électricité / 99 € d'eau) soit une recette de 3134 €. (Contre 2 913 € pour 2018)

Compteurs Linky : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier d'une habitante de la commune informant son mécontentement sur le déploiement des compteurs Linky dans la commune.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier.

Monsieur le Maire précise que le conseil avait déjà fait le point il y a plusieurs mois et qu'il avait été dit que la commune ne s'opposait pas au déploiement du compteur Linky.

De ce fait Monsieur le Maire précise qu'il ne prendrait pas de délibération interdisant le déploiement des compteurs Linky sur la commune et qu'il fera parvenir une réponse à la personne ayant envoyé ce courrier.

Copieur Mairie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat du copieur a été modifié, ce qui permet d'avoir un gain, à fonctionnement identique, d'un peu plus de 1800 € annuel.

Maison Pierrot : Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il a reçu, Monsieur et Madame Shehaha, demeurant à l'ancienne poste. Madame Shehaha recherche un endroit où elle pourrait exercer son activité de peintre. Monsieur le Maire souhaite lui proposer la salle au niveau 1 de la maison Pierrot qui est vacante.

Les membres du conseil ne voient pas d'opposition à mettre à disposition cette salle à Madame Shehaha. Monsieur le Maire présentera cette salle à Madame Shehaha et mettra en place une convention de mise à disposition de cette salle.

Balades et Randonnées : Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il a reçu, une personne de Venouse qui est en train de créer, sous forme d'association, des circuits de balades et de randonnées à cheval. Elle y intègre bien évidemment une halte pour visiter l'abbaye.

Schéma directeur de signalisation Touristique du département de l'Yonne – Eglise abbatiale de Pontigny : Monsieur le maire présente le schéma directeur touristique mis en place par le département. De nouveaux panneaux et suppression de panneaux vont être mis en place par le Conseil Départemental au cours de l'année.

Souscription de l'orgue : Monsieur le Maire que le lancement officiel de la souscription de l'orgue pour la recherche des 160 000 euros a été lancé 25 mai dernier avec la participation des élus du département.

Appel à manifestation d'intérêt pour l'acquisition du Domaine de Pontigny : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté, précisant que la Région lance officiellement un appel à manifestation d'intérêt pour l'acquisition du Domaine de Pontigny, à partir du lundi 17 juin 2019.

.....

Questions posées par les conseillers - Adjointes :

- Martine Fromonot : Est-ce que l'on peut parler de la future organisation du repas des Maires et adjoints prévu en janvier prochain ?

Monsieur le Maire présente le principe de ce repas aux membres du conseil. Une réunion sera prévue à la rentrée septembre pour mettre au point les différentes modalités.

- Sylviane Liabeuf : A-t-on des informations sur l'organisation du futur marathon de Chablis qui devrait se dérouler au mois d'octobre ?

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas d'autres informations. Il y aura plusieurs courses d'organisées dont un semi-marathon qui partira de Pontigny. L'organisateur voulait partir du Domaine de Pontigny mais la Région n'y est pas favorable. La course devrait partir le long du cimetière comme les précédentes courses organisées il y a quelques années.

L'organisation souhaiterait avoir des bénévoles pour le départ et à l'intersection des quelques rues allant de l'allée de l'abbaye à la route du Beugnon direction la mouillère.

- Cédric Cherrier : Où en sommes-nous du projet d'extension du nouveau cimetière ?

Monsieur le Maire informe que le dossier pour le moment est en stand by car financièrement c'est un dossier que la commune ne peut pas assumer pour le moment.

Questions posées par le public :

- Aucune

Fin de la Séance à 21 h 33

.....



